

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Mme VERDON Sylvie, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. THUBIN Frédéric (pouvoir à M. BOUGRAS Julien)

NON EXCUSE : Mme BURY Delphine, M. CAYEUX Philippe.

Mme BOUARD Aline est désignée secrétaire de séance

Déli : 2025/024 – Objet : Convention avec le SyDEV - Rénovation des points lumineux 004-029 et 004-031 - Complexe Sportif Espace 2000

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la poursuite du programme de **rénovation de l'éclairage public**, et à la suite d'une visite sur site réalisée le 14 septembre 2023, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de points lumineux (références PL 004-029 et PL 004-031) situés au sein du complexe sportif Espace 2000.

Cette opération est encadrée par une **convention n°2025.ECL.0188** conclue avec le **Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV)**, précisant les modalités techniques et financières de l'opération.

Le montant de la participation financière, telle que définie dans la convention pour la réalisation des travaux est de **3 265,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la convention n°2025.ECL.0188 relative à la rénovation des points lumineux 004-029 et 004-031 situés au complexe sportif Espace 2000
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SyDEV et tous documents y afférents ;
- Décide de prendre en charge la participation communale à hauteur de 3 265,00 € ;
- Précise que cette dépense sera inscrite au budget communal, sur l'opération correspondante.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

